

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2022

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation

10 novembre 2022

Objet de la délibération

Location des jardins –  
uniformisation des tarifs

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. PARCINEAU, Mme PELTIER, M. PÉANNE, M. AUBRY, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. COCHARD, Mme EL HAOUCHI, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : Mme SIMON (pouvoir à Mme ZEPPA), M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à M. PARCINEAU), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD, Mme ROLLOT (pouvoir à Mme NAZE)

Absents : M. HERVÉ, M. VERGNAUD, M. BOULLEAUX.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les jardins de la ville, qui se trouvent autour des promenades, sont loués. Ce sont presque 25 000 m<sup>2</sup> de parcelles qui sont louées par 78 locataires chaque année et qui rapportent un peu plus de 5 000 € par an à la Commune.

Elle explique que les tarifs actuellement appliqués ne sont pas les mêmes pour tous les locataires en fonction du type de convention qu'ils ont signé (baux emphytéotiques ou conventions d'un an renouvelables par tacites reconductions).

En effet, certains se voient appliquer un tarif de 0,15 € le m<sup>2</sup> quand d'autres se voient appliquer un tarif de 0,20 € le m<sup>2</sup>.

Madame la Maire propose à l'Assemblée d'uniformiser ces tarifs à 0,25 € le m<sup>2</sup>. Elle précise que des nouvelles conventions harmonisées sont en cours de rédaction.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 novembre 2022,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

**FIXE** le prix des locations de jardins à 0,25 € le m<sup>2</sup> révisable chaque année suivant l'indice du coût de la construction à compter de 2022.

Le Secrétaire

Éric PÉANNE



La Maire

Nadège NAZE



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le 02/12/2022



ID : 089-218904647-20221118-2022\_096-DE